



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

projet de loi sur l'éducation

Question au Gouvernement n° 1508

Texte de la question

PROJET DE LOI SUR L'ÉDUCATION

M. le président. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'actualité, insupportable, rappelle sans cesse à tous l'importance cruciale de l'ambition pour le pilier fondamental de notre démocratie qu'est l'éducation.

À l'heure où l'intolérance, qu'elle soit religieuse ou idéologique pour n'évoquer que celles-ci, est en recrudescence, à l'heure où la violence des mots a envahi les réseaux sociaux et déborde même crûment dans la réalité, l'école est le premier rempart de la République, incontournable et essentiel. Les enseignants sont les appuis de ce rempart, les fondations de notre école républicaine. Pourtant, ils sont trop souvent mal considérés, notamment parce que leur autorité au sein de la classe est souvent remise en cause, voire injustement contestée.

Le projet de loi que vous défendrez prochainement devant notre assemblée a une ambition, celle de rétablir la confiance en l'école et dans l'école. Le projet de loi à venir prévoit d'amener les enfants au plus tôt, dès trois ans, aux apprentissages scolaires, pour combattre à la racine l'inégalité des chances. Il proposera également de démocratiser et de réduire les inégalités par un large accès aux langues étrangères, via des établissements à vocation internationale. Il ambitionne de replacer la famille au cœur du processus éducatif. Il semble indispensable aussi, alors que notre société est confrontée à une crise profonde de l'autorité, que le sujet puisse être abordé sans détours ni tabous, alors que le respect d'autrui, valeur fondamentale que vous portez haut, monsieur le ministre, doit redevenir partout incontournable.

L'avenir de l'école et celui de la démocratie sont intimement liés. Pouvez-vous nous présenter votre ambition pour l'école et le rôle que vous lui voyez jouer dans la défense des valeurs démocratiques ? (*Applaudissements sur les bancs du MODEM et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Votre question est évidemment fondamentale et nous renvoie aux missions essentielles de l'école. Nous devons le répéter sans relâche, l'école sert à transmettre des connaissances et des valeurs. La transmission de connaissances implique bien entendu celle de valeurs, et inversement.

Nous devons assumer cette mission éducative. La famille et l'école éduquent ensemble les enfants. La société doit soutenir la famille, lorsqu'il y a des carences, et responsabiliser chacun. La responsabilisation s'apprend au

cours du parcours. C'est pourquoi j'ai tant insisté, et je vous remercie de l'avoir souligné, sur l'expression « respecter autrui ». Nous avons l'habitude de dire « lire, écrire, compter », nous voulons désormais dire « lire, écrire, compter et respecter autrui ».

Ces termes sont riches, et, malheureusement, l'actualité signale tout ce qu'ils contiennent. Le respect d'autrui est, en effet, un projet de société. Nous devons prendre conscience que le degré de violence de notre société dit quelque chose de celle-ci. L'éducation est, évidemment, le contraire de la violence, parce qu'elle est le langage et le respect d'autrui, d'abord et avant tout.

Cela passe par des éléments extrêmement concrets, comme la lutte contre le cyberharcèlement, à laquelle nous avons donné une dimension plus forte. L'article 1er du projet de loi pour l'école de la confiance affirme le caractère primordial du respect et de l'excellence des relations entre la famille, d'une part, les professeurs et l'école de l'autre. Ces relations sont un enjeu fondamental pour l'évolution de notre système scolaire et de notre société. (Applaudissements sur plusieurs bancs du MODEM et sur quelques bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1508

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 décembre 2018](#)